

Présents :

1. AT-Esneux : Jérémie JAMIN, Léon QUIÉVY et Benoît DUPRET,
2. Adm. Comm. Esneux : Stéphane BALTHAZAR, échevin et Bénédicte LAURENT, service environnement.
3. Service agricole de l'Adm. Prov. de Liège : Marc BOLLY

Heure du début de la réunion : 15:00 et de la fin : 17:00

Lieu : Adm. Comm. d'Esneux

Scribe : Benoît DUPRET

1) Rouille Grillagée

B. LAURENT évoque une extension possible de la démarche de sensibilisation aux communes riveraines ; Montfort est proche des territoires d'Anthisnes, Comblain-au-Pont et Sprimont.

M. BOLLY évoque la démarche de la commune de LONTZEN qui, confrontée à l'impossibilité d'avoir un règlement coercitif, a fait de la sensibilisation allant jusqu'à offrir une aide à l'éradication des genévriers et leur remplacement par des essences alternatives. Un geste pourrait être d'offrir un plan de poirier, indicateur de la présence de genévrier infecté. (Entre temps, un courriel de Didier Brick révèle que les AT-Soumagne disposent de plans de poiriers à cette fin. Voir annexe.)

J. JAMIN estime que les citoyens n'ont pas besoin de recevoir un quelconque dédommagement. En effet, l'éradication des genévriers non indigène doit être considérée comme un acte citoyen. D'autres moyens de sensibilisation sont possibles : invitation à aller voir les dégâts sur poiriers, fournitures de fruits, ... Sinon, cela est la porte ouverte à d'autres revendications : demander des subsides pour éradiquer des plantes invasives dans son jardin, pour abattre un arbre dans son jardin, pour nettoyer son trottoir en cas de neige...

M. BOLLY explique que Profruit à Cerhexe-Heuzeux détachait un mi-temps pour la rouille grillagée avant que ce soit les Amis de la Terre qui reprennent cette mission. Aux Amis de la Terre, Didier BRICK l'a renvoyé à Ezio GANDIN pour savoir qui devenait la personne de référence pour cette question. M. BOLLY attend une réponse du président national des AT-Belgique.

B. DUPRET se charge de relancer Ezio GANDIN à ce propos afin que M. BOLLY reçoive la réponse qu'il escompte. (Entre temps, Didier BRICK a annoncé qu'il poursuivait sa mission contre la rouille grillagée du poirier.)

B. DUPRET explique que les Amis de la Terre-Esneux sont disposés à participer au repérage des foyers litigieux et à la sensibilisation des propriétaires mais qu'ils ont besoin d'un « label communal » qui justifie leur démarche. Les AT-Esneux ne désirent pas être perçus comme intrusifs par les riverains.

B. LAURENT est d'avis qu'un programme communal de lutte contre la rouille grillagée peut être mis en place. Dans ce cadre, un courrier pourrait même être adressé aux propriétaires des foyers de rouille en appui à la démarche des AT-Esneux.

B. LAURENT dit que la première action à mettre en place est la formation des ouvriers communaux (par des membres des AdT-Esneux ?) et l'éradication des genévriers non indigènes qui seraient éventuellement présents sur les terrains communaux !

S. BALTHAZAR conclut en signalant que le programme de lutte contre la rouille ne sera certainement pas à l'ordre du jour du Conseil avant avril 2016.

2) Bornage ?

Tant pour raison budgétaire que pour raison de délai, le bornage du verger se limitera dans un premier temps au voisin Ouest, dans le bas du verger. Un géomètre a été désigné. Il entreprend de rassembler les données juridiques afin de disposer des plans enregistrés qui existeraient.

Le bornage du chemin derrière le fournil n'est donc pas prioritaire pour l'AC qui n'était pas au courant de ce problème (pourtant déjà signalé à plusieurs reprises). L'échevin se renseignera d'abord sur le contexte puis prendra contact avec le propriétaire concerné pour savoir si une solution amiable peut être trouvée sachant que sa priorité est de maintenir des relations cordiales entre ce propriétaire et l'école communale. L'échevin ou l'AC nous recontacteront prochainement (6 mois – 1 an).

3) Passage latéral

B. DUPRET explique l'intérêt de ce passage tant pour préserver l'école qui ne devra plus être traversée pendant les récréations, que pour les AT qui pourront accéder au verger même lorsque l'école sera fermée. Ce passage ne sera pas carrossable, mais ce sera une plus-value pour la parcelle du verger.

L. QUIÉVY évoque la réfection du toit du fournil qui sera prolongé en préau. Le travail serait réalisé durant les vacances de Pâques. Lors de ces travaux, la tâche du Service Travaux serait facilitée s'il pouvait avoir accès derrière le fournil. Cet accès est intégralement sur parcelle communale.

B. DUPRET fait remarquer que couper les arbres sera assez simple mais arracher ou araser les souches pour que le chemin soit praticable pourrait être une autre affaire.

S. BALTHAZAR reçoit l'info. Il pourra mieux visualiser la question à l'occasion d'un passage sur place. Il ne connaît pas ces voisins .

Les AT-Esneux se réjouissent que l'administration, en tant que propriétaire, ait souhaité faire elle-même le premier pas vers les voisins¹ même si, à titre de bon voisinage, un contact peut toujours être pris par les occupants du verger.

4) Rucher

L. QUIÉVY expose que le projet de verger évoque logiquement la question de la pollinisation. Ainsi, le verger de Soumagne s'est doté d'un rucher. À Esneux, les 13 apiculteurs du groupe local souhaitent pouvoir mener un projet de rucher sous forme de pavillon avec notamment des ruches en placard dans une des parois.

Dans le cadre du souci de biodiversité des AT, ils peupleraient logiquement le rucher d'abeilles noires.

Le pavillon servirait autant au projet de verger que pour la vulgarisation apicole qui fait partie de l'objectif didactique que Stéphane avait appelé de ses vœux lors de la constitution du groupe local des Amis de la Terre.

La locale d'Esneux souhaite un beau petit bâtiment établi dans les règles de l'art. Il serait situé dans le prolongement de l'accès derrière le fournil.

1. message du Service environnement, le 26-01-2016 : Les propriétaires du n° 30, chera de la Gombe sont Monsieur ANTOINE Éric et Madame LAMBORELLE Corine. Comme le « passage » est situé sur le terrain de la commune, il appartient, le cas échéant, à la commune d'écrire.

S. BALTHAZAR se dit ouvert mais il lui semble que le projet n'est pas pour tout de suite ; il estime qu'il faut d'abord voir se concrétiser les premiers objectifs avant d'entreprendre d'autres projets. Il évoque un soucis de pérennité pour le musée de l'abeille.

B. LAURENT rappelle qu'un projet de pavillon dans le verger nécessitera un permis de bâtir en bonne et due forme et que l'administration demandera certainement une concertation avec la direction de l'école. Elle se félicite que Fabienne CORNIA, directrice de l'école de Monfort, soit membre des AT-Esneux.

B. DUPRET fait remarquer que le projet a reçu l'appui de Fabienne CORNIA. Cet appui a amené le projet à la dernière AG des AT-Esneux où son principe a été adopté².

Il ne devrait pas y avoir d'objection urbanistique pour un projet agricole dans une zone agricole.

5) Emphytéose ?

S. BALTHAZAR estime que l'investissement d'un tel pavillon ne sera pas facilement financé par les temps qui courent.

B. DUPRET fait remarquer que les AT-Esneux ne pourront pas supporter l'investissement sans un bail emphytéotique si l'administration ne peut pas le financer

6) Inauguration ?

Au parlement wallon, Christie MORREALE a évoqué une inauguration du verger³. Les AT-Esneux qui sont occupants des lieux veulent bien l'envisager mais pour ce faire, les lieux doivent être impeccables. Or pour l'instant, si les travaux avancent régulièrement, il reste encore beaucoup à réaliser : finir la réfection du fournil, placer deux portillons, mettre en place la clôture de châtaignier, planter la mare, etc.

L'inauguration ne sera pas envisagée avant octobre 2016.

*

* *

2. 21 nov. 2015.

3. P.W.- C.R.A.C. N° 116 (2014-2015) - Lundi 20 avril 2015

Annexe :

Le 2016-03-11, Didier Brick <dbrick@scarlet.be> a écrit :

Madame Laurent, Benoît,

La Locale Pays de Herve des Amis de la Terre, en charge du projet de lutte contre la rouille grillagée du poirier peut vous aider de différentes manières :

- Un site internet www.rouillegrillagee.be dont vous pouvez faire la promotion dans le bulletin communal. Nous avons également des communiqués de presse clé sur porte pour expliquer la maladie et le projet de lutte mis en place. Nous offrons un poirier ou un pot de sirop à toute personne qui nous communique une photo avant et après arrachage de son genévrier.
- Des dépliants pédagogiques http://www.amisdelaterre.be/IMG/pdf/at_flyer_rgrill_def.pdf que nous pouvons vous envoyer. Il suffit de me dire combien vous en souhaitez. Vous pouvez aussi me donner la personne de contact pour cette problématique dans votre commune. Je pourrai ainsi l'ajouter sur le dépliant pour la prochaine impression.
- Nous avons également un panneau didactique http://www.amisdelaterre.be/IMG/pdf/2013_panneau_didactique_rouille_grillagee.pdf Le fichier permettant une impression sur ban-up peut vous être fourni gratuitement.
- Notre technicien peut organiser une balade à la recherche des genévriers contaminés au travers de votre commune. C'est l'occasion d'apprendre au grand public comment distinguer les genévriers des sapins et autres conifères. Il vous suffit pour cela de m'adresser une simple demande.
- Nous pouvons également solliciter les communes voisines afin d'étendre l'efficacité de la lutte sur votre commune. Si vous avez des personnes de contacts à me renseigner, cela me permettra d'être plus efficace.

En espérant vous aider dans vos démarches, je vous souhaite de bons arrachages de genévriers.

À votre disposition,

Didier Brick

coordinateur du projet de lutte contre la rouille grillagée du poirier

rue Hawis, 58 - 4630 Soumagne

GSM : 0497/82.63.83 - Fixe : 04/375.09.88

www.rouillegrillagee.be